



CIRCULAIRE N° 2080-MPMBPE/DGD du 06 AVR. 2020

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Commissionnaires en Douane Agréés bénéficiaires de la procédure permanente d'enlèvement par bon provisoire

Réf : Circulaire n° 2077 du 31/03/2020

Aux termes de ma circulaire n° 2077/MPMBPE/DGD du 31/03/2020 visée en référence, je déclinais les mesures de facilitation des opérations d'importation et d'exportation, adoptées en vue d'accélérer l'enlèvement des marchandises **sur la période de crise liée à la maladie à coronavirus (COVID-19)**.

Au nombre de ces mesures de facilitation figure notamment, **l'extension à un plus grand nombre d'opérateurs du bénéfice de la procédure permanente d'enlèvement par bon provisoire** des marchandises importées par la voie aérienne, **assortie d'une transaction de validation automatique**.

Aussi ai-je l'honneur de communiquer à l'ensemble du service et des usagers la liste des Commissionnaires en douanes agréés (CDA) retenus pour le bénéfice de ladite mesure. Ces CDA, déjà bénéficiaires de la procédure de déclaration en attente de la validation de l'attestation de contrôle de la Valeur (procédure OP3), sont :

- **BOLLORE TRANSPORTS LOGISTIQUE**
- **DHL**
- **PACKING SERVICE**
- **TTS.**

Je précise que la procédure permanente d'enlèvement donne droit au recours au bon provisoire sans autorisation préalable du Service des douanes et à sa validation au Sydam par le bénéficiaire lui-même.

Je rappelle que, conformément à ma circulaire n° 2077 du 31/03/2020 précitée, **le délai minimum d'apurement des bons provisoires) est porté à quinze (15) jours.**

J'attache du prix au respect scrupuleux des dispositions de la présente, et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- MPMBPE/Cab
- CGECI
- UGECI
- FNISCI
- GUCE CI
- FEDERMAR
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- PAA
- PASP
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
Le Directeur
Général

Général DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National